

28 septembre 2008

Journée pancanadienne d'actions
contre C-484
pour le droit à l'avortement

Grande manifestation à Montréal

Rendez-vous : **Parc Lahaie**
(coin St-Laurent et St-Joseph, métro Laurier)

Rassemblement : **13h30**

Départ : **14h**

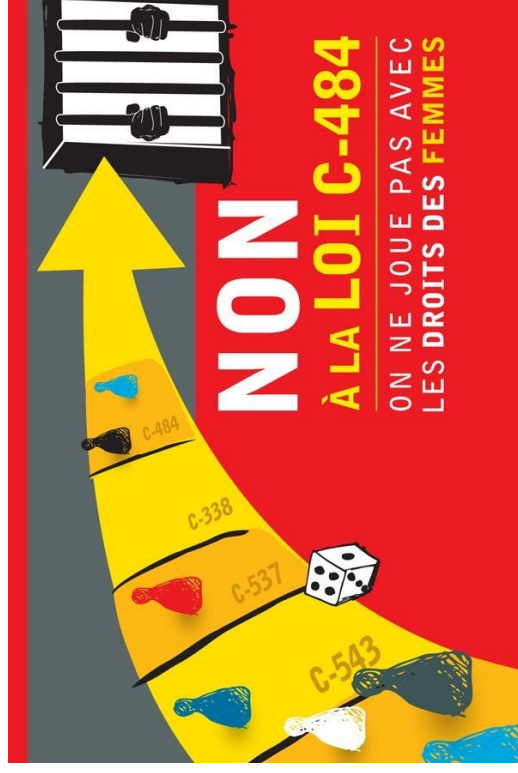
Pour toutes les informations et mises à jour :

www.contreC484.qc.ca

URGENT

**Contre le projet de loi
C-484**

*Une carte postale à envoyer
à votre député*



www.contreC484.qc.ca

On ne joue pas avec les droits des femmes

Le projet de loi C-484, intitulé *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*, vise à faire reconnaître comme crime distinct les dommages causés au fœtus lorsqu'une femme enceinte est victime d'une attaque criminelle. Ce projet de loi octroierait de fait un statut juridique de « personne » au fœtus.

Vous pouvez faire connaître votre désaccord avec ce projet aux député-e-s de la Chambre des communes par l'envoi d'une carte postale.

Il faut signaler haut et fort que la population ne souhaite pas que le gouvernement joue avec les droits des femmes et n'acceptera aucun recul en matière de droit à l'avortement.

Il n'est pas trop tard pour envoyer une carte postale à votre député-e. Il n'y a pas que C-484 : d'autres projets menacent les droits des femmes.

C-338 : Procurer un avortement après vingt semaines de gestation

Déposé en juin 2006 par Paul Steckle, député libéral, ce projet vise à restreindre le droit à l'avortement : « Interdire un avortement après 20 semaines de gestation en considérant ce geste comme un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 5 ans ».

C-537 : Protection du droit de conscience des professionnels de la santé

Le député conservateur Vellacot a déposé le projet de loi C-338 en avril 2008. Son objectif : faire reconnaître comme une infraction le refus d'admission ou le congédiement d'un professionnel de la santé parce qu'il est réticent à participer à un acte médical « contraire à un précepte de sa religion ou au caractère inviolable de la vie humaine ».

C-543 : Mauvais traitement d'une femme enceinte

Déposé en mai 2008 par le député libéral St-Denis, C-543 veut rendre l'infraction contre une femme enceinte une circonstance aggravante dans la détermination de la peine. Ce projet est considéré inutile parce qu'il n'aide en rien à enrayer le problème de la violence envers les femmes.

En cas d'élections...

Plusieurs rebondissement ont eu lieu dernièrement : nouvelles annonces, rumeurs d'élections... Peu importe, la mobilisation continue !

En cas d'annonces électorales et de dissolution de la Chambre des communes, le projet de loi C-484 va tomber automatiquement. Rien n'empêche qu'à la suite des élections, le même projet de loi - avec un autre numéro - soit présenté à nouveau par un autre député. Cette crainte vaut également pour d'autres projets, tels que C-338, C-537 et C-543.

Dans un contexte électoral, la mobilisation demeure nécessaire ! C-484 est désormais le symbole des menaces réelles au droit à l'avortement et la carte postale « Non à C-484 » peut encore être utilisée.

En cas d'élections, nous vous invitons à donner la carte postale en main propre aux différents candidate-s de votre comté ! Vous pouvez également changer l'adresse, timbrer la carte postale et l'envoyer aux bureaux des candidate-s.

Les député-e-s ayant formé un Caucus pro-vie au gouvernement vont continuer à vouloir restreindre les droits des femmes. Le droit à l'avortement doit donc devenir un enjeu électoral : faisons en sorte que les candidat-e-s s'engagent clairement à ne plus jouer avec les droits des femmes. **On ne veut pas d'autres C-484 !**

Députés (ou candidats) à cibler

Voici la liste des députés du Québec qui ont voté en faveur de C-484 :

Conservateurs :

Jean-Pierre Blackburn (Jonquière-Alma)
Steven Blaney (Lévis-Bellechasse)
Jacques Gourde (Lotbinière)
Luc Harvey (Louis-Hébert)
Denis Lebel (Roberval-Lac St-Jean)
Christian Paradis (Mégantic-L'Érable)
Daniel Petit (Charlesbourg)

Libéraux :

Massimo Pacetti (Saint-Léonard)
Francis Scarpaleggia (Lac-St-Louis)
Indépendant :
André Arthur (Portneuf)

Député-e-s du Québec qui étaient absent-e-s lors du vote :

Conservateur : Maxime Bernier (Beauce)

Libéraux : Denis Coderre (Bourassa), Stéphane Dion (St-Laurent) et Paul Martin (Lasalle-Émard)

Bloc québécois : Roger Gaudet (Montcalm) et Francine Lalonde (Pointe-de-l'Île)